



DEPARTEMENT DE LA SARTHE (72)
MAIRIE
SAINT-GEORGES-DU-BOIS

Objet : : Arbor&Sens - arrêté de voirie portant permis d'installation d'une benne du 15 au 24 octobre 2025 pour le compte de M. et Mme LECONTE - 30 rue du Champ de la Grange Saint-Georges-du-Bois

LE MAIRE de la commune de Saint-Georges-du-Bois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise Arbor&Sens 9 rue des Noës 72700 Spay pour l'installation d'une benne, du 15 au 24 octobre 2025 au 30 rue du Champ de la Grange à Saint-Georges-du-Bois pour réaliser des travaux d'aménagements extérieurs,

Considérant que ces travaux vont entraîner une gêne au niveau de la circulation,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'entreprise Arbor&Sens est autorisée à installer une benne au niveau du 30 rue du Champ de la Grange à Saint-Georges-du-Bois.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée du 15 au 24 octobre 2025.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par le permissionnaire réalisant les travaux et, sous sa responsabilité, jusqu'à la remise en état des lieux.

ARTICLE 4 : Le Maire, l'entreprise chargée des travaux, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Coulans-sur-Gée sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Georges-du-Bois, le 9 octobre 2025.

L'Adjoint délégué aux travaux,

Jacky LEBouc

